

Date de dépôt: 18 février 2009
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de Mme Sandra Borgeaud : le
chômage une autre vision (ter)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 janvier 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Où se trouve :

cet espace de coopération et d'échange d'expériences,
cet outil d'insertion professionnelle en faveur des candidats à
l'embauche,
cet instrument prévu pour :

- éviter l'isolement,*
- le vide dans son CV,*
- l'appauvrissement de son employabilité,*
- la valorisation de l'image et du rôle social de celui qui reste sans emploi ?*

1. Contexte

1.1 Présentation de la situation

Durant la période de chômage et de recherche d'emploi, le candidat à l'embauche se retrouve professionnellement isolé.

Rien n'est fait pour lui permettre de partager ses idées et projets professionnels avec ceux qui, comme lui, sont à la recherche d'un emploi.

Seul il n'a aucun moyen d'agir sur la création de nouveaux emplois. Il peut difficilement en créer, ses compétences et connaissances professionnelles n'étant en général pas suffisantes pour se lancer, sans soutien, dans de pareilles aventures.

Isolé, le courage vient souvent à manquer.

Rien n'est fait, durant sa période de chômage, pour :

- Lui permettre de rester professionnellement actif, partager, transmettre et acquérir compétences et connaissances, éviter une discontinuité dans son parcours professionnel, un vide dans son CV.*
- Favoriser la collaboration et les échanges professionnels entre candidats à l'embauche et entre candidats à l'embauche et le tissu économique.*

Que de compétences et de connaissances gaspillées, que de personnes contraintes à la passivité professionnelle, que de potentiels négligés !

Où est-il, le système social prêt à soutenir le partage de compétences et connaissances entre candidats ou futurs candidats à l'embauche ?

Que fait-on pour favoriser la collaboration et les échanges professionnels entre les candidats à l'embauche et entre les candidats à l'embauche et le milieu entrepreneurial ?

Où sont-ils, ces instruments efficaces mis à la disposition des candidats à l'embauche et des milieux entrepreneuriaux ou formatifs, qui leur permettraient d'élaborer, ensemble, des projets visant à la création ou à la reprise d'activités productives ?

1.2 Exemple N° 1

En ce début d'année, plutôt morose, mettons-nous à rêver!

Imaginons quatre chômeurs qui ne se connaissent pas: une secrétaire comptable, un informaticien, une enseignante d'anglais et un électricien ayant tous le même conseiller en personnel de l'Office cantonal de l'emploi.

Ce conseiller a pris conscience que ces quatre chômeurs ont, d'une part, quelques lacunes dans leur CV et que, d'autre part, l'isolement professionnel ne semble pas particulièrement leur convenir.

Il leur propose de se rencontrer et de voir ensemble dans quelles mesures l'enseignante d'anglais pourrait donner des cours d'anglais aux trois autres, l'informaticien des leçons de traitement de texte, la secrétaire des leçons de correspondance et de comptabilité et l'électricien des informations sur l'environnement électrique domestique, etc.

*Une commune a mis des salles à leur disposition durant les périodes où elles restent inutilisées, et ainsi débute un **transfert artisanal de connaissances et compétences entre candidats à l'embauche.***

Cet exemple élémentaire de partage de compétences et de connaissances montre qu'il est possible de limiter les effets négatifs de l'isolement professionnel, mais aussi que, à moindre coût, les candidats à l'embauche qui le désirent peuvent rester actifs durant leur période de chômage, tout en améliorant leur employabilité. Ils peuvent ainsi tisser des liens entre eux qui leur permettraient de proposer des projets visant à créer ou à reprendre des activités leur étant destinées.

Ce type de comportement, où sont intervenus des chômeurs et un conseiller en personnel de l'Office cantonal de l'emploi, n'est ni irréaliste ni irréalisable. Il ne représente, en soi, aucune difficulté logistique, technique ou économique insurmontable mais simplement la volonté de promouvoir un chômage actif. Volonté qui ne fait apparemment pas encore partie du cahier des charges de ceux qui sont censés soutenir les candidats à l'embauche...

1.3 Exemple N° 2

Continuons à rêver, imaginons cette fois-ci huit chômeurs ou apprentis en fin de cycle, qui ne se connaissent pas. Une secrétaire comptable, un plombier, un menuisier, un peintre, un carreleur, un vendeur, un maçon et un électricien ayant tous le même conseiller en personnel de l'Office cantonal de l'emploi.

Ce conseiller a la sensation que ses huit chômeurs sont certes compétents mais peu polyvalents, leur CV respectif présente quelques lacunes. L'isolement, professionnel et humain, ne semble pas non plus particulièrement leur convenir. Ils ont besoin d'un objectif professionnel. Il leur propose de se rencontrer et de voir ensemble dans quelles mesures ils pourraient, d'une part, partager leurs compétences, et, d'autre part, envisager un projet commun visant à créer ou reprendre une activité leur étant destinée. Ces chômeurs proposent la création d'une entité polyvalente dont l'objectif est de proposer aux futurs clients la remise à neuf "clef en

main" de cuisines et de salles de bain. Ce groupe s'oriente donc vers la création d'une petite entreprise du bâtiment ou d'une cellule qui, une fois fonctionnelle, pourra être absorbée par une entreprise déjà existante.

Au-delà de l'aboutissement, ou non, de cette nouvelle activité, et donc de leurs emplois, ces huit chômeurs seront restés actifs durant leur période de chômage et auront amélioré leur employabilité grâce au transfert et partage de compétences. Ils auront surtout évité l'isolement professionnel ainsi qu'un vide dans leur CV.

De là cette notion de chômage actif que tente de promouvoir le projet « Chômage, une autre vision ».

(<http://www.mediaregard.ch/chomage>).

1.4 Exemple N° 3

Imaginons cette fois qu'une douzaine de chômeurs, à qui leur conseiller en personnel de l'Office cantonal de l'emploi a dû, pour des motifs budgétaires, refuser un cours de perfectionnement sur un traitement de texte de dernière génération, insistent pour trouver une solution.

Ce brave conseiller ayant lui-même, par le passé, vécu le chômage s'implique et leur propose d'intervenir auprès d'un informaticien au chômage, qu'il suit en tant que conseiller, afin de voir s'il accepterait éventuellement de donner ce cours.

Il en parle à l'informaticien au chômage en lui tenant à peu près ce discours :

Ce groupe de chômeurs, intéressés par cet ajournement informatique, ne peut pas directement vous payer.

Je ne sais pas dans quelle mesure, ce temps dédié à vos camarades d'infortune pourrait prolonger votre délai-cadre.

Je ne suis pas sûr, non plus, que l'OCE puisse vous payer, même si votre tarif horaire devient particulièrement compétitif.

Par contre, je devrais pouvoir vous délivrer un certificat attestant l'intervention effectuée, afin que vous puissiez la mentionner sur votre CV.

Je devrais aussi, si certains cours ou formations vous intéressent, chercher à vous mettre en contact avec un ou des chômeurs en mesure de vous transmettre les compétences que vous recherchez.

Ce conseiller en personnel trouva l'infrastructure informatique publique nécessaire à ce cours - naturellement en dehors des horaires où elle était normalement utilisée - et la formation put avoir lieu.

Il est donc raisonnable d'imaginer un échange de compétences entre candidats à l'embauche sous la forme décrite ci-dessus.

Cela pourrait aussi se limiter à des cours de 1 à 5 élèves, etc.

L'important étant de donner au candidat à l'embauche la possibilité d'offrir ses compétences à d'autres candidats à l'embauche, et, par là-même, recevoir à son tour de nouvelles compétences. On éviterait ainsi, à moindre coût, le chômage passif que l'on connaît, ainsi qu'un vide dans son CV et le dramatique isolement professionnel.

1.5 Conclusion

Ces trois exemples artisanaux, décrits ci-dessus, ont comme unique but de montrer qu'il est possible de limiter les effets négatifs de l'isolement professionnel grâce au concept de chômage actif.

Des exemples plus complets, prédisposés pour être appliqués à l'échelle cantonale et prévoyant une étroite collaboration avec le milieu entrepreneurial et formatif sont décrits dans le projet « Chômage, une autre vision » (<http://www.mediaregard.ch/chomage>).

2. Groupe-cible

Idem questions IUE 710 et 711

3. Objectifs de l'IUE

Idem questions IUE 710 et 711

Question :

Où se trouve ce lieu de rassemblement et de partage de compétences ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Ce lieu de rassemblement et d'échanges existe notamment au sein des cours collectifs, des mesures de reclassement, des programmes emploi formation et dans les permanences communales de chômage.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler